

BULLETIN OFFICIEL DES IMPÔTS

N° 67 DU 3 JUILLET 2009

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

10 E-2-09

INSTRUCTION DU 29 JUIN 2009

CONSTITUTION DE LA DOCUMENTATION HYPOTHECAIRE – FICHER IMMOBILIER - IDENTIFICATION DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES – MODALITES D'INTEGRATION AU FICHER IMMOBILIER INFORMATISE DES ELEMENTS D'IDENTIFICATION DES PERSONNES DENOMMEES DANS LES ACTES ET DOCUMENTS A PUBLIER.

NOR : BCFZ 09 00051 J

Bureau GF-3B

PRESENTATION

Le fichier immobilier informatisé (Fidji) répertorie au fur et à mesure des dépôts, sous le nom de chaque propriétaire ou titulaire de droits et par immeuble, des extraits des documents publiés, avec référence à leur classement dans les archives. Il est tenu en langue française.

Dans le but de fiabiliser la délivrance des renseignements publiés, l'identité des parties dénommées dans les actes et décisions judiciaires est certifiée. Cette certification oblige le rédacteur de l'acte ou du document à publier à y mentionner des éléments d'identité conformes à ceux figurant :

- pour une personne physique sur les registres d'état-civil, tels que délivrés dans les conditions prévues par l'instruction générale sur l'état-civil en date du 11 mai 1999 modifiée ;
- pour une personne morale au registre du commerce et des sociétés et/ou dans ses statuts.

La présente instruction précise sous forme de tableau les règles de prise en compte, dans Fidji, des personnes dont l'identité est formée d'un prénom ou d'un nom composé, ou contient une lettre issue d'un alphabet étranger ou encore un caractère spécial.

•

- 1 -

3 juillet 2009

3 507067 P - C.P. n° 817 A.D. du 7-1-1975

B.O.I.

I.S.S.N. 0982 801 X

Direction générale des finances publiques

Directeur de publication : Philippe PARINI

Responsable de rédaction : Toussaint CENDRIER

Impression : S.D.N.C.

Rédaction : ENT-CNDT

82, rue du Maréchal Lyautey – BP 3045 – 78103 Saint-Germain-en-Laye cedex

17, Bd du Mont d'Est – 93192 Noisy-le-Grand cedex

Mention portée dans ... Identité contenant...	... le document à publier ou la demande de renseignements	... les données structurées transmises par Télé@ctes	... Fidji publication ou Fidji délivrance de renseignements
... caractère pris en charge par Fidji :	, & @	, & @	, & @
... caractère ne pouvant être pris en charge tel quel par Fidji :	© ® ² À Á Â Ã Ä Å Æ Ç È É Ê Ë Ì Í Î Ï Ñ Ò Ó Ô Õ Ö Œ Ù Ú Û Ü Ý ÿ	© ® ² À Á Â Ã Ä Å Æ Ç È É Ê Ë Ì Í Î Ï Ñ Ò Ó Ô Õ Ö Œ Ù Ú Û Ü Ý ÿ	Correction (automatique par l'interface Fidji Télé@ctes quand le document est télétransmis) : [caractères remplacés par un espace] A AE C E I N O OE U Y

Mention portée dans ... Identité contenant...	... le document à publier ou la demande de renseignements	... les données structurées transmises par Télé@ctes	... Fidji publication ou Fidji délivrance de renseignements
... un prénom simple	Maurice, Robert	Maurice, Robert	<p>Dans Fidji publication :</p> <p>Zone 1^{er} prénom : Zone 2^{ème} prénom :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 10px;">MAURICE</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 10px;">ROBERT</div> </div> <p>Rappel : le prénom n'est pas une information délivrée sur l'état-réponse constitué pour répondre à une demande de renseignements.</p>
... un prénom composé :	Marie - Caroline, Valérie Marie Caroline, Valérie	Marie - Caroline, Valérie Marie Caroline, Valérie	<p>Dans Fidji publication :</p> <p>Zone 1^{er} prénom : Zone 2^{ème} prénom :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 10px;">MARIE-CAROLINE</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 10px;">VALERIE</div> </div>
... un nom patronymique composé :	DE LATTRE DE TASSIGNY THOMAS D'ACQUIN COLBERT - SULLY VAUBAN - - NECKER HENRI 4	DE LATTRE DE TASSIGNY THOMAS D'ACQUIN COLBERT - SULLY VAUBAN - - NECKER HENRI 4	<p>DE LATTRE DE TASSIGNY THOMAS D'ACQUIN COLBERT SULLY VAUBAN NECKER HENRI</p> <p>Rappel : la saisie de chiffres n'est pas prise en compte dans Fidji pour les personnes physiques ; elle l'est en revanche pour la dénomination des personnes morales.</p>

Le Sous-directeur,

Thierry DUFANT